

UNE QUITTANCE DU BUREAU DE POSTE D'ATH EN 1918**Par Philippe GEUBEL**

Le bureau de poste d'ATH envoie, le 4 février 1918, une quittance (demande de paiement) au bureau de FLOESBERG (FLOBECQ) d'un montant de 1.900 Marks; nous allons décrire et expliquer ce document.

La quittance porte au recto, le cachet postal d'ATH du 4 février 1918. Elle est envoyée, en franchise de port, à l'adresse suivante : *An das Kaiserliche Postamt in Floesberg* (Au bureau de poste impérial à FLOESBERG).

L'on voit dans le coin inférieur gauche trois lettres et un chiffre : P.T.V.6. Ces abréviations se lisent : *Post und Telegraphen Verwaltung 6* (Administration des postes et télégraphes 6). Le chiffre six est une mention de l'administration allemande.

La quittance est pré-imprimée, le postier écrit à l'encre noire.



Fig.1 : Recto de la quittance

Le texte, au verso, du document est trilingue.

Le bureau de poste de FLOBECQ paie 1.900 Marks au bureau d'ATH 1 pour l'achat de timbres postaux. Bien que dépendant du bureau de SOIGNIES, le bureau de FLOBECQ achète ses timbres au bureau d'ATH le 4 février 1918.

Le montant arrondi de 1.900 Marks indique qu'il s'agissait d'une somme forfaitaire versée au bureau fournisseur. Elle sera payée le plus souvent au moyen d'une enveloppe chargée ou par un mandat de poste.

Quittung.
Kwitantie. — Quittance.

..... 1900 M Pf.

wörtlich Six-neuf cents mark
in woorden — en toutes lettres

..... Mark Pf. sind für den Monat fevrier 18
zijn voor de maand — ont été remis pour le mois

an die unterzeichnete Kasse geliefert worden.
aan de onderstaande kas afgeleverd worden. — à la caisse mentionnée ci-dessous.

ATH I, den 4-2 1918
den — le

Postamt [Signature]

Fig. 2 : Verso du mandat

Le postier indique de sa main la somme payée : 1.900 Marks, le mois concerné : février 18 et au bas du document : ATH 1 le 4-2-1918 et signe.

Cette quittance, nous apprend, comment un bureau de poste s'approvisionne en timbres sous l'occupation allemande.